



Demande d'ouverture d'un Compte d'épargne à intérêt élevé de B2B Trust (CEIE)

Veillez joindre à votre demande :

- ✓ Un dépôt initial fait au moyen d'un chèque personnel d'un montant minimal de 1 \$ pour le programme de virement de fonds interbancaire (VFI)

Pour éviter de retarder le traitement de la demande, veuillez vous assurer de faire ce qui suit :

- compléter les sections 2 et 3 du formulaire relatives aux renseignements du client, y compris les informations reliées à l'emploi;
- si vous agissez à la fois à titre de conseiller désigné et demandeur, veuillez obtenir la signature d'un autre conseiller accrédité (à titre de conseiller de validation) à l'article 12 de la page 7 de la présente demande.

Envoyez toutes les pages de la demande originale dûment remplie à l'adresse suivante :

B2B Trust
130, rue Adelaide Ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 3P5

Transit _____ N° de compte _____ Suff. _____

1. Renseignements sur le conseiller désigné M. Mme. Mlle

N° du courtier	Nom du courtier ou de la compagnie	Courriel	
N° du conseiller	Nom du conseiller	Téléphone ()	Télécopieur ()

2. Renseignements sur le demandeur M. Mme. Mlle

Nom de famille	Prénom	Initiale
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Numéro d'assurance sociale	Courriel

Adresse du domicile (N° et nom de la rue, n° de l'appartement)

Ville	Province	Code postal	N° de téléphone au domicile ()
-------	----------	-------------	---------------------------------------

Nom et adresse de l'employeur	Profession	N° de téléphone au travail ()
-------------------------------	------------	--------------------------------------

<input type="checkbox"/> Résident	Pays de résidence, si autre que le Canada
<input type="checkbox"/> Non-résident	

Personnes rattachées aux États-Unis : Par les présentes, j'autorise B2B Trust à déclarer ou à divulguer les renseignements relatifs à ce compte ou à déclarer le revenu provenant des intérêts courus à l'Internal Revenue Service (États-Unis) s'il y a lieu.

Je suis une personne rattachée aux États-Unis pour les raisons suivantes (sélectionnez tous les éléments qui s'appliquent) :

Je suis citoyen(ne) américain(e) Je réside aux États-Unis Je suis né(e) aux États-Unis

Je possède un numéro de sécurité sociale ou de contribuable des États-Unis (veuillez préciser) _____ .

Prière de fournir l'information relative à deux pièces d'identité originales valides (dont une doit comporter une photo). Veuillez vous référer à la liste de vérification à la page 8 pour obtenir des exemples de pièces d'identité acceptables.

1. Type du document : _____ Numéro : _____ Émis par : _____ Date d'exp. : jj/mm/aaaa

2. Type du document : _____ Numéro : _____ Émis par : _____ Date d'exp. : jj/mm/aaaa

3. Renseignements sur le codemandeur M. Mme. Mlle

Nom de famille	Prénom	Initiale
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Numéro d'assurance sociale	Courriel

Adresse du domicile (N° et nom de la rue, n° de l'appartement)

Ville	Province	Code postal	N° de téléphone au domicile ()
-------	----------	-------------	---------------------------------------

Nom et adresse de l'employeur	Profession	N° de téléphone au travail ()
-------------------------------	------------	--------------------------------------

<input type="checkbox"/> Résident	Pays de résidence, si autre que le Canada
<input type="checkbox"/> Non-résident	

Personnes rattachées aux États-Unis : Par les présentes, j'autorise B2B Trust à déclarer ou à divulguer les renseignements relatifs à ce compte ou à déclarer le revenu provenant des intérêts courus à l'Internal Revenue Service (États-Unis) s'il y a lieu.

Je suis une personne rattachée aux États-Unis pour les raisons suivantes (sélectionnez tous les éléments qui s'appliquent) :

Je suis citoyen(ne) américain(e) Je réside aux États-Unis Je suis né(e) aux États-Unis

Je possède un numéro de sécurité sociale ou de contribuable des États-Unis (veuillez préciser) _____ .

Prière de fournir l'information relative à deux pièces d'identité originales valides (dont une doit comporter une photo). Veuillez vous référer à la liste de vérification à la page 8 pour obtenir des exemples de pièces d'identité acceptables.

1. Type du document : _____ Numéro : _____ Émis par : _____ Date d'exp. : jj/mm/aaaa

2. Type du document : _____ Numéro : _____ Émis par : _____ Date d'exp. : jj/mm/aaaa

MC CEIE de B2B TRUST est une marque de commerce de B2B Trust.

4. Usage du compte/Questions de détermination quant aux tiers

Quelle est l'utilisation prévue du compte (plusieurs choix possibles) :

- épargne investissement opérations courantes dépôt ou versement de salaire autre (veuillez préciser) : _____
 usage par un tiers ou pour le bénéfice d'un tiers (veuillez fournir tous les renseignements suivants sur ce tiers) :

Prénom/Dénomination sociale : _____

Lien avec vous : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

No. de de certificat de constitution et lieu de délivrance (dans le cas d'une personne morale seulement)

Occupation/Nature des activités : _____

5. Configuration de l'accès aux services télébancaires et aux services bancaires en ligne (obligatoire, à des fins de sécurité)

Veuillez indiquer les renseignements demandés ci-dessous afin de configurer l'accès en ligne et par téléphone.

Demandeur – Nom de jeune fille de la mère : _____

Codemandeur – Nom de jeune fille de la mère : _____

6. Inscription au service de virement de fonds interbancaires – Prière de joindre un chèque tiré sur votre autre institution financière

Je reconnais pouvoir me servir de ce service pour faire des virements de fonds à partir de /vers l'autre institution financière indiquée sur le chèque ci-joint (tel que prévu dans la présente convention), et ce, vers/à partir de mon compte à B2B Trust, selon mes instructions et conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements.

Nom de l'autre institution financière

Numéro de l'autre compte*

Adresse

Pour vous inscrire au service, vous devez joindre un chèque tiré sur l'institution avec laquelle vous désirez effectuer les transactions. Le chèque doit être du montant de 1,00 \$ ou plus et payable à vous-même.

Votre compte B2B Trust et le compte que vous détenez dans une autre institution financière doivent être ouverts sous le(s) même(s) nom(s) ou doivent être de même type. Un compte d'affaires ne peut être lié à un compte personnel et vice-versa.

Veuillez noter que ce service n'est pas offert pour les comptes conjoints exigeant deux signatures.

***Pour les comptes détenus aux caisses d'épargne et de crédit, veuillez vérifier auprès de votre succursale avant de soumettre cette entente. Certaines restrictions peuvent s'appliquer.**

Pour créer un lien entre ce service et d'autres institutions financières, un nouveau formulaire *Entente de virements de fonds interbancaires* doit être rempli et accompagné d'un chèque tiré sur le compte correspondant.

J'autorise B2B Trust à débiter mon autre compte détenu auprès d'une autre institution financière indiquée sur le chèque ci-joint pour les paiements sporadiques ou uniques que je pourrais effectuer conformément à l'entente relative à mon compte.

Convention de débit préautorisé (DPA) pour les virements de fonds effectués par DPA : J'autorise B2B Trust à débiter mon autre compte détenu auprès d'une autre institution financière indiquée sur le chèque ci-joint pour les paiements sporadiques ou uniques que je pourrais effectuer conformément à l'entente relative à mon compte. Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, moyennant un préavis écrit de 30 jours. J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente Convention. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente convention de DPA. Pour plus d'information sur mes droits de recours, ou pour obtenir un modèle de formulaire d'annulation ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler une Convention de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le cdnpay.ca. La révocation de cette autorisation ne met fin à aucun contrat existant entre moi/nous et B2B Trust

7. Étapes suivantes

Le compte sera ouvert dans les deux jours ouvrables suivant la réception par B2B Trust de tous les documents requis dûment remplis (p. ex. le formulaire de demande et le chèque personnel pour le programme VFI).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez appeler la ligne d'assistance aux conseillers au 1.866.884.9407.

Une fois le compte ouvert :

1. Votre client doit communiquer avec le centre télébancaire de B2B Trust au 1.866.334.4434 afin d'obtenir son accès en ligne ou par téléphone. Un code d'accès et un mot de passe lui seront donnés une fois qu'il aura été dûment identifié.
2. Votre client recevra une trousse de bienvenue dans les cinq jours ouvrables suivant l'ouverture du compte.
3. Votre client pourra utiliser le système de virement de fonds interbancaire (VFI) en accédant au site b2btrust.com dès que le chèque initial aura été traité (délai d'environ dix jours).
4. Votre client peut avoir accès aux services bancaires en ligne de B2B Trust en visitant le site b2btrust.com, et il peut avoir accès aux services télébancaires de B2B Trust en composant le 1.866.334.4434, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il peut communiquer avec le service à la clientèle de 8 h à 20 h (HE), 7 jours sur 7.

8. Contrat de services bancaires (suite)

Je désire obtenir de B2B Trust les services et privilèges indiqués à la demande de services bancaires et en conséquence, j'accepte d'être lié par les modalités suivantes :

DÉFINITIONS

Dans la présente convention, les mots et expressions qui suivent sont définis comme suit :

« **Autre Compte** » signifie tout autre compte bancaire détenu dans une institution financière au Canada, membre de l'Association canadienne des paiements;

« **Autre Institution Financière** » indique une institution financière, autre que B2B Trust;

« **Carte de guichet** » ou « **Carte** » indique une carte de débit émise par B2B Trust et permettant de faire des transactions à un guichet automatique. Cette carte demeure la propriété de B2B Trust;

« **Centre télébancaire** » signifie le centre télébancaire de B2B Trust offrant l'assistance à la clientèle sur les produits B2B Trust;

« **Compte** » indique tout compte de dépôt personnel ouvert en vertu des présentes à B2B Trust;

« **Demande** » indique la présente demande de services bancaires;

« **Entente** » indique la présente entente de services bancaires;

« **Guichet** » indique tout guichet automatique, terminal de point de vente ou tout autre appareil utilisé dans le but de faire des transactions;

« **Je, me, mon, ma, mes et moi-même** » désignent toute personne identifiée à l'article 2 comme Demandeur. Lorsque deux personnes sont identifiées comme

8. Contrat de services bancaires (suite)

Demandeurs dans les présentes et lorsque le contexte l'exige ou le permet, le singulier « je », « me », « ma, mon, mes » ou « moi-même » devront être interprétés comme signifiant le pluriel « nous », « notre, nos » ou « nous-mêmes » selon le cas et vice-versa;

« **NIP** » indique le numéro d'identification personnel permettant d'effectuer des retraits à l'aide de la carte de guichet;

« **Ordre de paiement** » indique tout chèque, débit préautorisé ou autre genre de retrait accepté par B2B Trust;

« **Service bancaires en ligne de B2B Trust** » signifie tous les services offerts de temps à autre dans le cadre du service Internet B2B Trust au b2btrust.com;

« **Service télébancaire de B2B Trust** » signifie tous les services offerts de temps à autre dans le cadre du service télébancaire B2B Trust au 1.866.334.4434;

« **Transaction B2B Trust** » signifie toute transaction permise par B2B Trust dans le cadre des services télébancaires ou service Internet B2B Trust;

« **Virement de fonds interbancaires** » indique des transactions offertes de temps à autre pour vous permettre de faire un virement de fonds d'un compte détenu dans autre institution financière à votre compte B2B Trust par le biais de moyens électroniques, notamment ceux offerts par le service télébancaire B2B Trust et le service Internet B2B Trust.

« **Conseiller de validation** » est la personne dont le nom figure à l'article 12 et qui certifie avoir exécuté les étapes 1 à 6 de l'article 12 de la présente demande.

COMPTE DE DÉPÔT PERSONNEL

CHÈQUES

1. Les chèques ou autres effets déposés dans mon compte sont reçus par B2B Trust en recouvrement seulement et, en cas de non-paiement, sont débités de mon compte.

AVIS DE RETRAIT

2. B2B Trust peut exiger un avis de cinq (5) jours pour tout retrait.

DÉCOUVERT DE COMPTE

3. Je m'engage à ne pas mettre mon compte à découvert. Si toutefois un découvert devait se créer, je rembourserai sur demande ce découvert ainsi que les intérêts afférents au taux d'intérêt en vigueur alors exigé par B2B Trust.

ENTENTE RELATIVE AU COMPTE

4. Les privilèges et les avantages offerts par le Compte sont ceux qui figurent dans le barème des frais de B2B Trust, fourni en annexe à la présente demande, et ne doivent servir qu'à mon usage personnel.

RELEVÉ DE COMPTE

5. Je dois examiner promptement tout relevé de compte et aviser B2B Trust par écrit de toute erreur ou objection s'y rapportant. Si je n'avise pas B2B Trust dans les trente (30) jours de la date du relevé, sauf lorsque mes relevés sont fournis présentement et à l'avenir par des moyens électroniques ou autres où le délai sera de 5 jours, les inscriptions seront réputées exactes, sauf si le montant a été porté au compte par erreur ou si le montant a été débité du compte en raison d'un chèque contrefait ou portant une signature ou un endossement non autorisé. Dans ce dernier cas, je m'engage à aviser promptement B2B Trust de ce fait.

Les relevés et les registres préparés par B2B Trust ainsi que les enregistrements effectués par B2B Trust et portant sur les transactions effectuées au moyen des services feront preuve de ces transactions.

TRANSACTIONS PAR TÉLÉPHONE

6. B2B Trust m'autorise à faire diverses transactions par téléphone. Lorsque je communique avec B2B Trust par téléphone, B2B Trust peut enregistrer cet appel.

7. Tous les documents portant ma signature, les transactions et demandes effectuées par ou transmises par système de télécommunication (ex: téléphone, télécopieur, câble, etc.) ont la même portée juridique qu'un document, qu'une transaction ou demande portant ma signature originale.

DEMANDE DE CHANGEMENTS DIVERS

8. Je peux, par téléphone effectuer certains changements de nature administrative à mon dossier client (ex. numéro de téléphone, changement d'adresse, etc.).

SERVICES B2B Trust - TÉLÉPHONE ET INTERNET

ADHÉSION

9. L'adhésion aux services me permet d'avoir accès au service télébancaire de B2B Trust et au service bancaires en ligne de B2B Trust pour faire certaines opérations bancaires soit au moyen du téléphone ou au moyen d'un réseau informatique en utilisant un code d'accès et un mot de passe confidentiels. Les opérations bancaires permises sont énumérées dans le barème des frais. Je reconnais avoir obtenu un exemplaire du barème susmentionné.

VIREMENT DE FONDS INTERBANCAIRES

10. J'autorise B2B Trust par les présentes à débiter ou à créditer mon Compte pour effectuer des virements de fonds de ce Compte sur mon autre compte détenu auprès de l'autre institution financière nommée sur le chèque ci-joint (l'« Autre Institution Financière »), sous réserve des limites et conditions exigées par B2B Trust. B2B Trust peut débiter ou créditer le compte détenu à l'Autre Institution Financière indiquée sur le chèque pour effectuer un virement de fonds de ce compte sur mon Compte, sous réserve des limites et conditions exigées par l'Autre Institution Financière.

Je m'engage à aviser B2B Trust par écrit de tout changement aux renseignements joints aux présentes relativement au compte détenu à l'Autre Institution Financière, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date prévue du prochain virement de fonds.

Je reconnais que cette autorisation est donnée au bénéfice de B2B Trust et de l'Autre Institution Financière nommée ci-dessus et tient compte du consentement de B2B Trust et de l'Autre Institution Financière à traiter le virement de fonds sur mes comptes bancaires conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements.

Je garantis que toutes les personnes dont la signature est exigée sur les Comptes ou les Autres Comptes ont signé cette Convention. Si le Compte ou l'Autre Compte est conjoint, nous autorisons B2B Trust par la présente à accepter les instructions données par l'un ou l'autre d'entre nous conformément à la présente Convention et nous consentons à assumer conjointement et solidairement (solidairement au Québec) la responsabilité des transactions autorisées par l'autre personne.

Afin d'autoriser B2B Trust à établir des virements de fonds interbancaires, à modifier ou à annuler une autorisation existante, je communiquerai avec B2B Trust par téléphone, ordinateur personnel ou par tout autre moyen électronique permis par B2B Trust.

Je dois me servir d'un numéro d'accès pour débiter et autoriser ces virements ou modifications, lequel je fournirai à B2B Trust sur demande pour la vérification de mon identité. En utilisant ce mot de passe ou code et en établissant un virement de fonds ou une modification, je reconnais que j'autorise B2B Trust soit à virer des fonds du compte sur l'autre compte, ou de l'autre compte sur le compte, selon le cas et conformément à mes directives, ou à annuler ou modifier l'autorisation selon le cas.

Cette entente peut être résiliée en tout temps suite à un préavis fourni par moi au Trust par courrier à l'attention de : B2B Trust, 130, rue Adelaide Ouest, Bureau 200, Toronto (Ontario) M5H 3P5. La révocation de cette autorisation n'entraîne la fin d'aucun contrat portant sur des biens et services qui existerait entre moi et B2B Trust. Cette autorisation s'applique uniquement quant aux modes de paiement et n'affecte d'aucune autre façon le contrat de biens et services.

Je pourrai contester un virement de fonds dans l'une des situations suivantes :

- le virement de fonds n'a pas été autorisé;
- le virement de fonds n'a pas été effectué conformément à cette entente; ou
- ce service/programme de virement de fonds a été révoqué.

Je comprends qu'il n'y aura aucun remboursement automatique. Afin d'obtenir remboursement, j'aurai à régler la demande de remboursement avec l'autre institution financière et non avec B2B Trust. Afin de demander un remboursement en cas de contestation d'un virement de fonds débitant le compte, je consens à écrire à l'autre institution financière en précisant les circonstances pertinentes au virement (la déclaration). L'autre institution financière doit recevoir la déclaration dans les 90 jours suivant la date à laquelle le virement, débit de fonds a été effectué sur le compte.

Je consens à ce que mes renseignements personnels concernant le compte, l'autre compte et la présente entente soient divulgués à des institutions financières de compensation afin de mettre cette entente en vigueur. Toute divulgation sera faite conformément aux règlements de l'Association canadienne des paiements.

BARÈME DES FRAIS

11. Je dois utiliser le service conformément aux consignes et aux directives de B2B Trust, lesquelles figurent au barème des frais et peuvent, le cas échéant, être modifiées par B2B Trust. L'abonnement aux services offerts de même que leur utilisation constituent la preuve que les modalités de la présente entente et le barème des frais ont été acceptés.

FONCTIONNEMENT

12. Toute transaction effectuée à l'aide des services sera traitée par B2B Trust selon les modalités indiquées dans le barème des frais et services.

PAIEMENTS NON AUTORISÉS

13. Je ne peux effectuer, à l'aide des services, aucun paiement de facture ni aucun virement entre deux (2) suffixes d'un même compte qui excèdent le solde du compte sur lequel le montant est prélevé ou qui excèdent la limite de découvert permise pour ce compte.

CONFIDENTIALITÉ

8. Contrat de services bancaires (suite)

14. Pour avoir accès au service, je dois utiliser mon code d'accès et mot de passe. Je m'engage à garder mon code d'accès et mot de passe confidentiels. Je m'engage à appliquer des méthodes raisonnables de prévention afin que mon code d'accès et mot de passe demeurent confidentiels. Je dois notamment veiller à ne pas agir de manière négligente, comme par exemple en divulguant mon code d'accès ou mot de passe à toute personne, en faisant l'inscription dans des documents facilement accessibles, en utilisant comme mot de passe des données personnelles ou celles d'un proche (comme la date de naissance, nom, numéro de téléphone, adresse civique), un numéro de NIP déjà en vigueur ou encore le numéro de carte de guichet ou de compte. Je m'engage à aviser B2B Trust dès que le caractère confidentiel de mon code d'accès ou de mon mot de passe est perdu ou même si je soupçonne qu'un tiers les connaît. L'avis donné à B2B Trust peut être donné par téléphone, en contactant le centre télébancaire et l'avis prendra effet au moment de sa réception. Je m'engage aussi dans ces circonstances à faire le nécessaire pour faire changer mon code d'accès et/ou mot de passe selon les instructions reçues par B2B Trust.

CONSENTEMENT AUX TRANSACTIONS

15. Je reconnais et conviens que toutes les opérations ou transactions faites à l'aide de mon code d'accès et de mon mot de passe sont constitutives de mon consentement aux dites transactions, tout comme si l'opération était autorisée au moyen d'un écrit signé, et ce, sans que B2B Trust ne soit obligée de faire aucune vérification additionnelle. B2B Trust se réserve cependant le droit de vérifier et d'autoriser ou refuser toute transaction si elle le juge nécessaire. J'accepte de plus que les opérations ou transactions faites à l'aide de code d'accès et mot de passe, qu'elles soient effectuées par moi-même ou par une tierce personne, avec ou sans mon consentement, à ma connaissance ou non, me lient et me rendent responsable envers B2B Trust tant que B2B Trust n'est pas avisée de la perte de la nature confidentielle du code d'accès et/ou du mot de passe.

CONSERVATION DE DOCUMENTS ET PREUVE

16. L'enregistrement des opérations bancaires électroniques sur support informatique constitue une preuve concluante de ces opérations bancaires et me liera en cas de tout différend ou procédure judiciaire avec B2B Trust.

FRAIS

17. J'accepte de payer à B2B Trust les frais établis pour tous les services indiqués dans la présente entente et le barème des frais. J'autorise B2B Trust à porter lesdits frais à mon Compte.

18. B2B Trust peut modifier, en tout temps, les frais applicables aux divers services de la façon suivante :

- Compte / Services télébancaire de B2B Trust / Services bancaires en ligne de B2B Trust :

Par un avis envoyé avec le relevé ou par courriel détaillant sa nouvelle tarification. Ces modifications entreront en vigueur dans les 30 jours de la date d'envoi de la nouvelle tarification si elles sont envoyées avec un relevé par la poste ou par courriel.

RESPONSABILITÉ

19. Je dégage B2B Trust de toute responsabilité dans les cas suivants :

- tout retard, dommage ou inconvénient causé par le défaut ou le mauvais fonctionnement du service télébancaire de B2B Trust ou bancaires en ligne de B2B Trust ou mon incapacité d'accéder au service télébancaire B2B Trust ou service bancaires en ligne de B2B Trust;

- quant à la qualité des marchandises ou l'exécution des services obtenus au moyen du service télébancaire de B2B Trust ou bancaires en ligne de B2B Trust.

B2B Trust n'offre aucune garantie relativement au service télébancaire de B2B Trust ou le service bancaires en ligne de B2B Trust et n'est pas responsable des actes ou omissions de tout fournisseur de service Internet ou en direct. Je dégage B2B Trust de toute responsabilité quant aux retards, dommages ou inconvénients causés par le défaut ou le mauvais fonctionnement des services ou par mon incapacité à y accéder. B2B Trust ne sera en aucun cas responsable à mon égard ou à l'égard de toute autre personne pour tout dommage, quel qu'il soit (incluant notamment, des dommages, pertes ou dépenses directs ou indirects, spéciaux, accessoires, exemplaires ou punitifs) qui pourraient être causés relativement à l'utilisation des services, à l'impossibilité de les utiliser, à tout défaut dans la performance, aux erreurs, omissions, interruptions, retards d'opérations ou de transmission, virus informatiques, panne ou bris des systèmes ou des lignes, perte de l'information, à l'utilisation ou la reproduction non autorisée de site, de l'information qu'il contient ou autrement, même si B2B Trust ou ses représentants sont informés de la possibilité de tels dommages, pertes ou dépenses.

TAXES

a) B2B Trust peut débiter mon compte de toutes taxes applicables.

b) Je m'engage à aviser B2B Trust de tout changement à mon statut de résident canadien et à rembourser B2B Trust de tout montant payé par lui suite à la demande d'une autorité fiscale compétente.

CONVENTION CONJOINTE

a) Si plus d'une personne appose sa signature pour l'ouverture d'un compte, ce compte sera détenu conjointement et solidairement (solidairement au Québec) et chaque clause prévue à la convention s'appliquera à chacun des codemandeurs sans exception.

b) Nous autorisons B2B Trust à déposer au crédit de ce compte conjoint tout montant, incluant le produit de tout chèque ou autre instrument payable à l'ordre de l'un ou plusieurs d'entre nous.

c) Sauf indication conjointe de notre part, nous autorisons B2B Trust à payer et à imputer au compte le montant de tout chèque ou autre instrument signé par l'un ou l'autre des codemandeurs. Dans ce cas, les fonds déposés au compte peuvent être retirés par n'importe lequel d'entre nous, ou par son mandataire, et chacun d'entre nous autorise B2B Trust à accepter comme quittance du montant retiré, tout reçu, chèque ou autre instrument signé par l'un d'entre nous.

d) Si un droit de survie est indiqué à la fin de cette convention pour le compte, le décès de l'un ou de plusieurs des codemandeurs ne porte aucunement atteinte au droit du ou des survivants de retirer les fonds selon les instructions que nous avons données ci-haut. (Ne s'applique pas aux comptes conjoints détenus au Québec).

e) Nous reconnaissons être responsables solidairement (dans les provinces autres que le Québec, nous reconnaissons être responsables conjointement et solidairement et, au Québec, nous consentons à être solidairement responsables) de toute dette, découvert ou montant dû en vertu des services auxquels nous adhérons et si un ou plusieurs codemandeurs appose sa signature, les conditions de cette convention s'appliqueront aux codemandeurs.

MODIFICATIONS / TERMINAISON

20. B2B Trust peut modifier, en tout temps, les modalités et services couverts par cette convention lorsque je reçois un relevé, par avis écrit. Ces modifications entreront en vigueur 10 jours après la date de l'avis et seront affichées sur le site Web B2B Trust.

21. B2B Trust peut mettre fin à cette convention ou aux services couverts par la convention sans préavis si je, ou l'un des codemandeurs, contrevient à l'une des modalités de cette convention ou limiter l'usage que je fais des services si elle juge que l'usage en est abusif.

22. Si B2B Trust met fin à cette convention, je dois rembourser immédiatement toute somme due à B2B Trust.

23. Je peux mettre fin à cette convention ou aux services offerts en avisant B2B Trust.

RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENDS

24. Vous pouvez soumettre toutes plaintes ou commentaires au service à la clientèle au 1.866.334.4434.

RENSEIGNEMENTS

25. J'autorise B2B Trust à :

- se renseigner sur ma solvabilité ou ma situation financière (les « renseignements »), de temps à autre et au besoin, pour les fins prévues aux présentes et jusqu'à paiement complet de toute somme due à B2B Trust, auprès de personnes prévues à la loi ainsi qu'auprès de tout agent de renseignements personnels et de toute personne mentionnée aux rapports de crédit obtenus, toute institution financière et assureur hypothécaire ou de toute autre personne de qui provient une référence et j'autorise ces personnes à transmettre les renseignements demandés;

- partager les renseignements qu'elle détient sur moi avec toute personne autorisée par la loi, agent de renseignements personnels, institution financière, assureur hypothécaire ou avec mon consentement, avec toute personne qui en fait la demande;

- utiliser mon numéro d'assurance sociale à des fins d'identification et à des fins de regroupement de données, pour les services rendus par B2B Trust.

26. Dans le but de bénéficier d'un service de qualité et d'obtenir toute l'information disponible concernant les produits et services financiers offerts par B2B Trust ou par toute entreprise que B2B Trust juge appropriée, j'autorise B2B Trust à utiliser les renseignements qu'elle détient sur moi pour me faire parvenir toute documentation, publicité, information ou renseignements que B2B Trust jugera appropriés.

27. Les renseignements personnels que B2B Trust détient sur moi seront utilisés dans le cadre d'activités généralement exercées par B2B Trust et seuls les employés ou mandataires de B2B Trust pourront prendre connaissance de ces renseignements, à la condition que ces renseignements soient nécessaires et utiles à l'exercice de leur fonction ou à l'exécution de leur mandat.

Je reconnais et accepte que B2B Trust peut en tout temps, sans m'en aviser, céder à toute personne mon compte. Cette personne pourra être tenue de conserver mes renseignements personnels pour une certaine période de temps conformément aux lois applicables.

28. Tout dossier me concernant sera conservé au département approprié du siège social de B2B Trust. Sur demande écrite de ma part, B2B Trust me permettra de voir

8. Contrat de services bancaires (suite)

les renseignements dont l'accès est prévu à la loi et je pourrai obtenir copie de ces renseignements sur paiement des frais exigés par B2B Trust.

29. Je peux demander à B2B Trust de cesser d'utiliser les renseignements aux fins prévues à l'article 26 à tout moment en avisant le Centre télébancaire B2B Trust par écrit. B2B Trust ne me refusera pas les services prévus aux présentes ou du crédit, lorsque j'y ai droit même si j'ai révoqué mon autorisation à l'utilisation de mes renseignements personnels.

AUTORISATION ET ACCEPTATION DU CLIENT

30. J'autorise par la présente B2B Trust à fournir le solde de mon compte à mon Courtier/Conseiller aux fins du calcul des commissions. Je comprends que la présente autorisation annule toute autorisation antérieure accordée par moi à toute autre personne à cet égard. Je reconnais et j'accepte par les présentes être exclusivement et entièrement responsable du choix de mon Courtier/Conseiller, que B2B Trust ne m'a fait aucune recommandation à cet égard et ne saurait engager de quelque façon que ce soit, sa responsabilité relativement à ces questions. Je m'engage en outre à indemniser et dégage B2B Trust de toute responsabilité à l'égard d'actions ou de poursuites qui pourraient être intentées contre lui ou des coûts et/ou des dommages qui pourraient lui être réclamés à cet effet. J'accepte qu'une commission soit versée par B2B Trust à mon Courtier/Conseiller et je reconnais en avoir été informé. Le montant de cette commission sera fondé sur le solde de clôture quotidien de mon compte.

31. Je reconnais avoir reçu de B2B Trust ou de mon conseiller les renseignements concernant mon compte de dépôt personnel incluant la tarification, la méthode de calcul des intérêts, le taux en vigueur en date d'aujourd'hui, ses caractéristiques et la politique de plainte ainsi que des explications adéquates sur la nature et l'étendue des clauses de cette convention.

CONVENTION

32. La présente convention s'ajoute mais ne se substitue pas aux conventions et conditions régissant tous les comptes que je détiens ou pourrai détenir à B2B Trust.

VIREMENT DE FONDS INTERBANCAIRES – Renonciation au préavis et à l'avis de réception.

33. Je renonce au droit d'être avisé préalablement du montant à être débité ainsi que des dates d'échéance et je comprends et consens en particulier à la disposition relative à la présente convention de virement de fonds interbancaires indiquée à l'article 10 ci-dessus.

CLAUSE INTERPRETATIVE

34. Partout où le contexte l'exige, le singulier pourra être interprété comme le pluriel, le masculin comme le féminin et vice-versa.

SIGNATURES

35. B2B Trust est autorisé à consentir tout prêt sur présentation de tout chèque ou autre demande écrite comportant ma signature apparaissant aux présentes ou celle de toute autre personne autorisée à tirer des chèques sur mon compte Marge de crédit. Si plusieurs Clients sont signataires en vertu de la présente convention, les obligations des signataires en vertu des présentes sont conjointes et solidaires, ceux-ci renonçant par ailleurs à tout bénéfice de discussion et de division.

ENGAGEMENTS

36. Je m'engage envers B2B Trust à :

- Fournir à B2B Trust tout renseignement financier que B2B Trust pourra raisonnablement exiger de temps à autre et je permets à B2B Trust de faire, auprès de quelque source que ce soit, les vérifications nécessaires, de temps à autre, quant à ma situation financière générale;
- aviser B2B Trust de tout changement d'adresse;
- payer les frais de gestion se rapportant au compte Marge de crédit, tels que déterminés de temps à autre par B2B Trust; et j'autorise par les présentes B2B Trust à débiter mon compte Marge de crédit ou mon (mes) compte(s), s'il y a lieu, en conséquence.

AVIS

37. Tout avis qui doit être donné par B2B Trust ou par moi en vertu des présentes doit être donné par écrit et livré personnellement ou expédié par courrier ordinaire à l'adresse indiquée aux présentes. Tout avis livré personnellement sera réputé avoir été reçu à la date de sa livraison et tout avis expédié par courrier ordinaire sera réputé avoir été reçu le troisième jour ouvrable suivant la date de sa mise à la poste.

MONNAIE

38. Tout montant à découvert qui m'est consenti par B2B Trust devra être versé dans la monnaie légale du Canada. Toute somme payable par moi à B2B Trust en vertu des présentes devra être payée en monnaie légale du Canada.

MODIFICATION

39. B2B Trust se réserve le droit de modifier en tout temps les dispositions des présentes au moyen d'un simple avis adressé à moi, le tout sans préjudice au droit que se réserve B2B Trust de m'aviser de modifications au taux de base marge de crédit personnelle en la manière prévue aux présentes.

9. Autorisation de renseignements personnels

Renseignements personnels :

Je reconnais d'une part que B2B Trust peut, au besoin, recueillir des renseignements personnels relatifs à mon dossier de crédit, à ma situation d'emploi et à d'autres aspects financiers me concernant (« renseignements personnels ») auprès de ses clients, du garant (caution) ou d'autres entités décrites aux présentes, et que B2B Trust peut d'autre part faire usage de ces renseignements personnels dans le cadre des activités courantes de B2B Trust, notamment, mais sans limiter la portée de ce qui précède, pour vérifier l'identité de ses clients, ouvrir un compte ou un compte de prêt, se renseigner sur la situation financière globale de ses clients et offrir les produits et services qui conviennent à sa clientèle.

À cette fin,

- j'autorise/nous autorisons B2B Trust, les entités qui lui sont affiliées et ses fournisseurs de services agissant en son nom à :
 - obtenir les renseignements concernant ma/notre solvabilité ou ma/notre situation financière pouvant être nécessaires de temps à autre aux fins décrites aux présentes, y compris ma/notre identification et jusqu'au paiement complet de tout montant dû B2B Trust, auprès de personnes légalement autorisées ainsi qu'auprès d'un conseiller désigné, d'un agent de renseignements personnels, de toute personne mentionnée dans les rapports de solvabilité obtenus, de toute institution financière, de tout assureur d'hypothèques ou de toute personne qui fournit des références, de mon/notre employeur actuel ou précédent mentionné dans la demande, et j'autorise/nous autorisons de telles personnes à divulguer les renseignements demandés;
 - divulguer les renseignements qu'elle détient à mon/notre sujet à toute personne autorisée par la loi, à tout conseiller désigné ou de validation, à tout agent de renseignements personnels, à toute institution financière, à tout assureur d'hypothèques ou à toute entreprise dûment désignée par B2B Trust en conformité avec le paragraphe c) ci-dessous ou, avec mon/notre consentement, à toute personne qui en fait la demande;
 - utiliser mon/notre numéro d'assurance sociale aux fins de déclaration de l'impôt sur le revenu, d'identification et de regroupement de données concernant les services offerts par B2B Trust;
 - rendre mes/nos renseignements personnels disponibles à ses employés, aux entités qui lui sont affiliées et à ses fournisseurs de services qui sont tenus d'en protéger la confidentialité.

Par les présentes, j'autorise B2B Trust à demander et à accéder mon rapport de solvabilité auprès des agences d'évaluation du crédit.

- Vous pouvez à tout moment, sans m'informer/nous en informer, céder à toute personne un compte. Le cessionnaire sera tenu de conserver mes/nos renseignements personnels pour une certaine période de temps conformément aux lois applicables.
- Dans le but de bénéficier d'un service de qualité et d'obtenir toute information disponible concernant les produits financiers offerts par B2B Trust et les entités qui lui sont affiliées ou par toute autre entreprise dûment désignée par B2B Trust, j'autorise/nous autorisons B2B Trust, les entités qui lui sont affiliées et toute autre entreprise que B2B Trust juge appropriée à utiliser les renseignements détenus sur moi/nous pour me/nous faire parvenir toute documentation, publicité ou information. Je comprends/nous comprenons que les employés et les mandataires autorisés B2B Trust et des entités qui lui sont affiliées pourront utiliser mes/nos renseignements personnels à la condition que ces renseignements soient nécessaires ou utiles à l'exercice de leur fonction. J'ai/nous avons le droit de demander à tout moment que B2B Trust s'abstienne d'utiliser les renseignements aux fins énoncées dans le présent paragraphe en faisant parvenir un avis écrit à celui-ci. B2B Trust ne me/nous refusera pas les services décrits aux présentes auxquels j'ai/nous avons droit, même si j'ai/nous avons révoqué mon/notre autorisation à l'utilisation de ces renseignements personnels.
- Dans le cas de services rendus par B2B Trust à partir d'un pays étranger, je comprends/nous comprenons que B2B Trust peut être tenu de divulguer mes/nos renseignements personnels aux organismes de réglementation du territoire étranger, en conformité avec les lois applicables;
- J'autorise/nous autorisons B2B Trust à divulguer et à partager des renseignements avec les autorités compétentes dans des cas de fraude, d'enquête ou de violation d'un accord de financement.

9. Autorisation de renseignements personnels (suite)

f) J'autorise/nous autorisons B2B Trust à divulguer et à partager des renseignements avec d'autres institutions financières lorsqu'une communication interbancaire est requise pour éviter ou contrôler la fraude, pendant des enquêtes relatives à une violation d'un accord de financement ou dans le cas de toute infraction à une loi.

g) Tout dossier me/nous concernant sera conservé dans le service approprié B2B Trust. Lors de la réception d'une demande écrite, B2B Trust me/nous permettra de consulter les renseignements auxquelles je peux/nous pouvons légalement avoir accès et je peux/nous pouvons obtenir une copie desdits renseignements en payant les montants facturés par B2B Trust.

Je conviens que si je désire en savoir davantage sur la politique de protection de la confidentialité, je peux visiter le site Web de B2B Trust au **b2btrust.com** ou appeler au 1.866.334.4434 et demander qu'un exemplaire de la brochure sur la protection de la confidentialité me soit expédié.

Autorisation concernant le conseiller :

J'autorise B2B Trust, tant et aussi longtemps que mon compte demeurera ouvert, à fournir à mon conseiller (s'il y a lieu) ou à obtenir de lui tout renseignement personnel requis dans le cadre des services prévus aux présentes. Je reconnais par les présentes que je suis entièrement responsable du choix de mon conseiller, et que B2B Trust ne m'a fait aucune recommandation relativement à ce qui précède. Je m'engage à tenir B2B Trust indemne des actions, poursuites, coûts et dommages qu'elle pourra subir à cet égard.

Droit de survie (ne s'applique pas aux résidents du Québec) : Oui Non

10. Autorisation du demandeur

Je reconnais/Nous reconnaissons, avant d'avoir signé dans l'espace ci-dessous :

1. J'ai lu, je comprends et j'accepte toutes les modalités de la présente demande et entente de même que le barème actuel des frais qui m'a été fourni.
2. Mon conseiller désigné a apposé sa signature ci-dessous, il m'a fourni un exemplaire dûment rempli de la présente demande et entente, et il m'a alloué suffisamment de temps pour que je prenne connaissance de ses modalités et de sa portée.

Signature du demandeur

Date (jj/mm/aaaa)

Signataire de codemandeur

Date (jj/mm/aaaa)

11. Autorisation du conseiller désigné

Ne remplissez pas cette section si vous agissez à la fois comme Conseiller désigné et demandeur.

À titre de Conseiller désigné autorisé, je certifie par les présentes :

1. connaître le(s) demandeur(s) ;
2. avoir personnellement rencontré le(s) demandeur(s) susmentionné(s) ;
3. avoir vu les documents d'identification originaux indiqués aux présentes ;
4. ayant effectué les recherches raisonnables, n'avoir aucun motif raisonnable de soupçonner que le(s) demandeur(s) agit/agissent pour un tiers ou, si tel est le cas, avoir indiqué les renseignements requis à la partie intitulée « Usage du compte/Questions de détermination quant aux tiers » ;
5. avoir été témoin de la signature de ce document par le(s) demandeur(s) ;
6. j'ai remis au demandeur une copie du barème des frais de B2B Trust (accessible au b2btrust.com) sur lequel figurent les frais applicables à ce compte.

Signature du conseiller désigné

Date (jj/mm/aaaa)

12. Autorisation du conseiller de validation

Un autre conseiller accrédité doit remplir cette section SEULEMENT si le Conseiller désigné agit également à titre de demandeur.

À titre de Conseiller de validation autorisé, je certifie par les présentes :

1. connaître le(s) demandeur(s) ;
2. avoir personnellement rencontré le(s) demandeur(s) susmentionné(s) ;
3. avoir vu les documents d'identification originaux indiqués aux présentes ;
4. ayant effectué les recherches raisonnables, n'avoir aucun motif raisonnable de soupçonner que le(s) demandeur(s) agit/agissent pour un tiers ou, si tel est le cas, avoir indiqué les renseignements requis à la partie intitulée « Usage du compte/Questions de détermination quant aux tiers » ;
5. avoir été témoin de la signature de ce document par le(s) demandeur(s) ;
6. j'ai remis au demandeur une copie du barème des frais de B2B Trust (accessible au b2btrust.com) sur lequel figurent les frais applicables à ce compte.

Signature du Conseiller de validation

Date (jj/mm/aaaa)

N° du Courtier de validation

N° du Conseiller de validation

Liste de contrôle pour exigence d'identification personnelle

Détails de **deux** pièces d'identité **valides** sont requises pour chaque demandeur de comptes **personnels**.

Chaque demande doit clairement mentionner le type de pièce d'identité, le numéro unique de cette pièce, son émetteur et sa date d'expiration (le cas échéant).

À l'ouverture d'un nouveau compte, nous exigeons les détails des documents suivants :

- Une pièce d'identité faisant partie de la liste de documents de type 1 et une pièce d'identité faisant partie de la liste de documents de type 2
OU
- Deux pièces d'identité faisant partie de la liste de documents de type 1

Documents de type 1 — Pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement

- Certificat de citoyenneté ou de naturalisation
- Permis de conduire délivré au Canada
- Passeport
- Certificat du statut d'Indien — délivré par le gouvernement du Canada
- Carte de résident permanent
- Carte d'assurance maladie du Québec (comportant une photo et une date d'expiration)
- Carte d'identité — émise par la province (non disponible au Québec)

[REMARQUE : Au Québec, le client doit consentir à présenter cette carte comme pièce d'identité, elle ne peut pas être exigée.]

Documents de type 2 — Toute autre pièce d'identité acceptée par B2B Trust

- Carte d'assurance maladie provinciale (sans photo ou sans date d'expiration)
- Certificat de naissance — délivré au Canada seulement (par le gouvernement et non par une église)
- Carte d'assurance sociale — délivrée par le gouvernement du Canada
- Carte de crédit d'un établissement connu (établie au nom du demandeur et portant sa signature)
- Carte d'étudiant au cégep ou à l'université (établie au nom du demandeur, portant sa signature et munie d'une photo)
- Permis d'armes à feu — délivré par le gouvernement fédéral et munie d'une photo
- Carte NEXUS (établie au nom du demandeur, munie du numéro de passeport et d'une photo)
- Carte de l'Institut national canadien pour les aveugles
- Carte d'identité des Forces Canadiennes (portant le nom de l'individu, une photo et la date d'expiration)

[REMARQUE : Les cartes d'assurance maladie ne sont pas acceptées comme pièce d'identité au Manitoba, en Ontario ou à l'Île-du-Prince-Édouard.]